

0850A .

Conder F.-R.

Le Noble Savoir.

In Revue Britannique.

Bureaux de la Revue Britannique. Paris.

1878 .

Avertissement au lecteur.

Le format de ce document est une photocopie texte, c'est à dire est exactement conforme à l'original, au caractère près. Ainsi la pagination, le nombre de lignes par page et le nombre de caractères par ligne est respecté, permettant ainsi une recherche facile des références citées par d'autres auteurs.

Les éventuelles erreurs d'orthographe, de numéro de page, etc... du document sont en principe identiques à l'original. Cependant malgré le soin apporté à la mise en texte de cet ouvrage, il peut subsister des différences par rapport au texte original. En effet la procédure de création de ce fichier texte, à partir du livre original, nécessite un grand nombre d'opérations délicates, laissant place à d'éventuelles erreurs.

En cas de doute, prenez le soin de vérifier sur le texte original du livre papier.

REVUE
BRITANNIQUE

REVUE INTERNATIONALE

REPRODUISANT

LES ARTICLES DES MEILLEURS ÉCRITS PÉRIODIQUES DE L'ÉTRANGER

COMPLÉTÉS PAR DES ARTICLES ORIGINAUX

SOUS LA DIRECTION DE M. PIERRE-AMÉDÉE PICHOT

63^e ANNÉE. — 1887

TOME DEUXIÈME

PARIS

BUREAUX DE LA REVUE BRITANNIQUE

RUE DE LA VICTOIRE, 71

ESTHETIQUE ET HISTOIRE.

LE NOBLE SAVOIR

I

Une grave question a bien souvent été posée. De tous les dons qu'a reçus l'humanité, quel est le plus noble, et celui dans la possession duquel se trouve la plus grande somme de félicité? Il en est qui répondront qu'il n'est pas de grâce céleste comparable à celle de la santé, que quand elle fait défaut toute vie humaine n'est plus que tristesse et amertume, et que, grâce à ce don inappréciable, tout chagrin se transforme en joie ; enfin, que la beauté elle-même n'est que la pure quintessence du parfait équilibre de la santé physique et morale.

D'autres diront que la santé n'est que le maigre apanage du rustique qui n'en a pas reçu d'autre en partage ; que l'excellent appétit d'un homme bien portant n'est que l'aiguillon qui l'excite au travail; qu'une brutale et inaltérable santé s'élève

(1) « Noble » ne traduit que très-imparfaitement l'anglais «gentle» ; mais le mot français « gentil », dont l'anglais a fait « gentle », n'a conservé dans notre langue rien de ce qui peut se rapporter au latin « gens », « race noble et tout ce qui concerne la noblesse de race ». C'est dans ce sens qu'il faut entendre le titre anglais de cet article, the Gentle Science, la science de tout ce qui concerne la noblesse. L'auteur fait remarquer plus loin qu'après avoir été la nation la plus aristocratique de l'Europe, la France a perdu complètement le sens de tout ce qui se rapporte à la noblesse et les mots ont disparu avec les idées. Il n'était peut-être pas inutile de le signaler.

(Note de la rédaction).

tout au plus au rang d'une vertu et d'une félicité purement animales ; mais que la possession de la richesse, d'une richesse sans borne ni limite, vous rend maître des climats, des plaisirs, du loisir, de l'activité, des voyages par terre et par mer, des chevaux de prix, des équipages et de tout ce qui brille et sourit si agréablement aux yeux de l'artiste, peintures, sculptures, gemmes, bijoux ; bref, ce serait la véritable clef de toute félicité humaine.

Le philosophe répliquera à cette pompeuse description que dans l'empire de soi-même gît une plus noble source de félicité que celle que peut procurer la richesse. Une philosophie plus ancienne, plus sincère et plus durable que celle du Portique dit que le seul rêve de l'humaine existence, c'est d'aimer et d'être aimé, et que l'homme qui a vieilli « en honneur, amour, obéissance, cette troupe d'amis qui doit faire cortège au vieil âge », a atteint la perfection humaine.

Quant à chacun des éléments de félicité dont nous venons de parler, aussi bien que tout ce qui se rapporte à ceux qui résultent de triomphes dans les arts, dans les sciences, en ambition, en amour, en guerre ou en paix, quiconque met assez de temps, de résolution et d'énergie à les pourchasser, peut espérer d'en obtenir une certaine part. Sauf de rares exceptions, la santé peut se maintenir et se recouvrer par un régime convenable ; la richesse peut assurément être conquise par quiconque veut faire les sacrifices indispensables. Le savoir et les leçons de la philosophie sont la récompense de l'étude. L'amour manque rarement d'éveiller son écho, et le précepte qui dit : Aime qui t'aime, est un des plus anciens des archives des religions. Mais il est une satisfaction, et probablement la seule que ne puisse atteindre aucun effort, qu'aucune richesse ne puisse ambitionner, qu'aucun moyen humain ni surhumain ne puisse procurer, parce que ceux qui l'ont ne la tiennent pas de la nature, c'est la fierté consciente d'une noblesse héréditaire.

Ce n'est pas qu'il ne se mêle point d'alliage à l'or pur dans cette prétention, aussi bien que dans toute autre, à un mérite à part : aussi allons-nous définir soigneusement comment

il faut l'entendre. Ce n'est pas seulement du rang que nous voulons parler. Le rang suprême est accessible, il a été atteint par des hommes et des femmes qui n'étaient pas nés pour la pourpre. On a vu le simple soldat s'emparer de l'empire. Cette ancienne dignité qui a si longtemps prétendu au rang de prince des rois de la terre, a été souvent obtenue par de pauvres hères en haillons, qui avaient été recueillis par charité pour balayer les églises et les couvents. Lorsqu'en 635 le pape Eugène Ier institua le célibat des prêtres, diacres et sous-diacres, de fait il se trouva avoir détruit l'ordre du clergé en tant que noblesse héréditaire (1).

En contradiction directe, comme il l'était, avec les anciennes lois mosaïques et relié à un système théologique basé sur le principe de la représentation héréditaire, il est possible que le célibat sacerdotal, pendant les âges de ténèbres, ait utilement tenu en échec l'influence de la noblesse héréditaire; mais il n'est pas moins évident qu'il contribua fortement préparer le bouleversement des sauvegardes qui protégeaient le plus efficacement le corps social contre le règne avilissant de l'argent et les frénésies furieuses de la commune. En Angleterre, il n'y a pas très-longtemps que la dignité métropolitaine, celle qui donne rang immédiatement après le sang royal, était occupée par un homme d'extraction très-modeste. De grands capitaines se sont élevés par leur génie des rangs du simple soldat. De grands jurisconsultes, arrivés à l'hermine, sont sortis d'un berceau abrité sous un établi d'ouvrier. De grands négociants, qui sont parvenus à des fortunes fabuleuses et ont transmis aux leurs des honneurs héréditaires, n'étaient pas de moins basse origine que le grand homme d'Eglise. Mais bien que par beaucoup ils aient été bien plus honorés pour avoir mis la dernière main à la grandeur de leur race que s'ils étaient nés grands, ces hommes ont toujours entendu dans leurs oreilles un murmure qui leur disait

(1) Cette observation est d'une rigoureuse justesse. En Orient, les popes de village qui se marient constituent une véritable noblesse héréditaire rustique, la plupart du temps propriétaire de son église comme d'un fief.

(N. R.)

qu'il existe une incommensurable différence entre le fondateur d'un nom et celui qui en hérite.

D'ailleurs, ce n'est pas toujours le timbre héréditaire qui distingue l'enviable personnage. Certaines qualités physiques, non moins que morales, se transmettent avec les terres et le droit de seigneurie. Dans certain lignage le sang des condottieri, dont la vigueur ouvrit, il y a trois ou quatre siècles, un chemin qui conduisit à la renommée le hardi soldat dans les veines duquel il coulait, s'exprime encore par d'âpres convoitises et des inclinations querelleuses avec un accent aussi hautain et aussi rude que lorsque les papes combattaient pour tailler des principautés à leurs neveux. Dans d'autres, certaine terre mal acquise, le sang de certain martyr, le pillage de certain sanctuaire, la spoliation de certain orphelin semblent transmettre leur mystique et funeste influence de génération en génération. Si c'est beaucoup d'hériter d'un grand nom, ce peut être aussi un grand mal, à moins que le nom ne soit en outre honorable. Il n'est qu'une descendance aussi longue que sans tache, l'héritage du sang d'une femme sans souillure et d'un homme sans peur et sans reproche qui puissent passer pour le plus rare des dons humains ; il n'est pas seulement de lui-même excellent par suite de la conscience de sa possession qui en fait une source constante de contentement pour son possesseur, mais il a encore une valeur intrinsèque, comme étant non-seulement rare, mais hors de toute atteinte de l'argent, du génie, de la piété et même de l'amour.

Dans un temps où les hommes gardaient plus du sauvage dans leurs moeurs extérieures qu'on n'en retient communément aujourd'hui, hommes et femmes, du caractère que nous venons de décrire, étaient considérés, et considérés justement, comme le vrai sel de la société. Dans ce temps, si grossiers que pussent être les hommes, ils avaient l'avantage sur la grossièreté des hommes de notre époque, qu'ils reconnaissaient l'inappréciable valeur de ce noble héritage, et qu'ils le respectaient franchement dans la personne de ceux qui le possédaient.

Cette admission instinctive de la valeur de ce principe qui

seul, et en cela leur opinion était pleinement conforme à la raison, a le pouvoir de résister à la toute-puissance et à l'avalissant influence de la richesse, donna naissance à la science de la noblesse de naissance.

Comme les autres, cette science a ses symboles et sa terminologie. De son origine, nous ne connaissons pour ainsi dire rien. Lorsque, pour la première fois, nous rencontrons les symboles et le langage héraldiques, il y a environ huit siècles, nous y trouvons la même précision, le même symbolisme et les mêmes conventions qu'aujourd'hui. De toutes les études humaines, le noble savoir, ou l'étude de l'art du blason, est le seul dont le berceau soit inconnu et dont l'aspect n'ait subi aucune atteinte de l'âge. Il est resté inaltéré pour ceux qui en ont gardé la véritable tradition (4).

(1) Ces conclusions de l'auteur anglais ne sont ni vraies ni logiques. Une science qui apparaît toute formée au onzième siècle a eu nécessairement un berceau qu'il est très-facile de retrouver dans l'art égyptien, grec et gaulois. Les innombrables cartouches des rois égyptiens sont de véritables blasons; il en est de même des boucliers des héros et des héroïnes de la Grèce, qui nous ont été transmis en si grand nombre par la céramique. Cartouches égyptiens et boucliers grecs contiennent également des devises se

apportant au personnage qui les porte. Il n'y a de différence entre ces blasons et ceux du moyen âge qu'en ce qu'ils sont personnels et non héréditaires. L'« hérédité », tel est le caractère distinctif du blason moderne. Quant à la langue figurée dont se sont servis les hérauts d'armes, elle n'était nullement leur propriété exclusive. Les papes, résistant à la pression des empereurs iconoclastes de Byzance, l'avaient maintenue dans les églises pour l'instruction religieuse des illettrés. Les artistes ou maîtres imagiers qui composaient les

devises de la chevalerie étaient les mêmes qui remplissaient nos édifices religieux de chapiteaux historiés, et il résulte de l'examen de ces textes figurés que l'écriture héraldique faisait nécessairement partie de leurs secrets professionnels. Mais il n'était pas permis d'en divulguer les règles, et ni héraut d'armes ni maître imagier n'a jamais rien écrit sur cette matière, de sorte que le secret s'en est perdu à une époque très-rapprochée de nous, sans qu'il soit possible de dire pourquoi ni comment. Ce qu'il y a de certain, c'est que le blason n'a jamais admis d'autre langue que le français et que l'iconoclasme ayant détruit la vieille langue héraldique de la Grèce, le blason n'a pas pu renaître dans l'empire byzantin, parce qu'il était interdit aux «maîtres imagiers» d'initier les «Grecs», les «Mores» et les «Drolles» Cette dernière expression doit vraisemblablement désigner les Slaves, qui n'ont jamais eu de blason véritable et se sont contentés de singer, sans les

Lorsque Napoléon Bonaparte étiqueta des ducs et des comtes de nouvelle marque, avec des signes indicatifs de leur rang factice, pour figurer sur la face de leurs cottes d'armes toutes neuves, il créa une pairie impériale, mais il ne put créer une ancienne noblesse. L'art héraldique de l'empire était aussi caractéristique et aussi approprié à sa destination que l'achat de ces blasons de fantaisie qui n'est pas si rare, même plus près de chez nous.

II

Il ne faut pas s'étonner si la doctrine de la supériorité de race a été en butte aux attaques et aux outrages de toute espèce de gens séparés par de larges différences sociales. Une disposition générale, et dépeinte admirablement par Esope comme une des faiblesses les plus communes à l'humaine nature, le désir de déprécier ce que nous n'avons pas et ne pouvons acquérir, aurait largement suffi à lui seul pour en motiver et en étendre puissamment l'impopularité. D'ailleurs, on ne saurait nier que quelques représentants de races dont l'origine ne se perd pas seulement dans les temps fabuleux, mais qui sont nés nobles avec un beau nom et une brillante généalogie, ne se soient rendus coupables non-seulement de crimes, mais d'actions déshonorantes dont la honte se reflète jusque sur des écussons de saints et de rois. Cependant, partout où le principe de la pureté de lignage a été dépouillé

comprendre, les blasons français de l'Occident comme l'ont fait de nos jours les pseudo-hérauts d'armes de Napoléon 1er. On dit que ceux de l'Angleterre sont les seuls qui soient restés en possession des véritables traditions; mais comme il n'y a pas d'exemple d'indiscrétion d'un héraut d'armes, nous n'espérons point qu'ils voudront contrôler les traductions héraldiques que nous donnons en nous appuyant uniquement sur les règles qui conduisent avec certitude au déchiffrement de toute écriture inconnue, du moment que la langue en est connue. Ce sont celles qui nous ont remis en possession de l'égyptien, de l'assyrien, du vieux persan et tout récemment du chypriote, problème beaucoup plus difficile à résoudre que celui du déchiffrement de devises françaises, se rapportant presque toujours à des événements historiques qui en donnent la clef.

(N. R.)

d'un de ses caractères principaux, le droit de primogéniture, le cours des années tend à ramener les nations à un état sauvage ou demi-sauvage. On a dit qu'il y avait en Allemagne des villages dans lesquels jusqu'aux palefreniers étaient nobles. Les Celtes, voleurs de bestiaux, dédaignaient de travailler, parce que « She was ta shentlemans » (1). Lorsque toute idée de primatie et de représentation se trouve mise de côté, nous retournons rapidement à cette vanité de nation ou de tribu qui caractérise tous les peuples à l'aurore de l'histoire et est particulière aux plus ignorants de l'époque actuelle. Nous n'avons qu'à nous rappeler l'effet produit par certaines convulsions politiques. La France, qui fut une des nations les plus aristocratiques, a été convertie en une arène sur laquelle l'« ochlocratie (2) » a remporté ses triomphes les plus sangui- naires, et l'on peut suivre les traces de sa dégradation dans celle de sa noblesse, dont l'abaissement systématique fut entrepris par Louis XI dans sa lutte contre les grands vassaux et mené fatalement à terme par Louis XIV, lorsqu'il convertit l'aristocratie territoriale en valetaille de cour. L'appauvrissement qui s'ensuivit, embrassant la perte de toute indépendance des classes qui avaient été l'honneur et la protection de la France, aboutit à une cruelle oppression du paysan qui n'a encore trouvé ni oubli ni pardon. Les brouilles de sang sont particulières à l'Orient, et non à l'Europe ; mais les brouilles d'argent sont de tous les pays : elles ne peuvent ni s'oublier ni s'apaiser. Dans plus d'une période historique, un Jacques Bonhomme, un Jacques Cade et un Arouet, cleric de notaire, a exercé de terribles représailles à l'occasion de maux dont le tort n'était pas d'un seul côté. Mais, dans tous les cas, c'est la nation qui souffre le plus déplorablement de ces représailles. Le règne de la Terreur n'a pas complètement exterminé le « sang bleu » de France, bien qu'il en ait diminué et appauvri le courant. Mais si nous devons en juger par le demi-siècle qui vient de s'écouler, la disparition des chefs

(1) Ils étaient gentilshommes.

(2) La tyrannie de la foule.

(N. R.)

naturels de l'armée française semble avoir brisé l'épée de la France (1). L'insubordination dans les rangs, l'incompétence des officiers qui en sortent et ce cri perpétuel de trahison qui est l'éternel refrain des régimes populaires a bien plus fait pour prosterner la France aux pieds de l'ennemi que toutes les qualités militaires qu'on se plaît à accorder aux Allemands.

D'ailleurs, lorsque nos propres enfants de nos colonies, traités, comme nous ne craignons pas de l'avouer aujourd'hui, avec autant d'aveuglement que d'injustice, s'insurgèrent contre la domination britannique et jetèrent les fondements de l'Angleterre américaine, comme ils n'avaient sous les yeux d'autre contrée que celle avec laquelle ils étaient en lutte, malgré des liens historiques et leur descendance d'une noblesse territoriale, ils se virent naturellement poussés à adopter le langage d'une démocratie de vieille date ; et cependant il n'est pas de pays au monde où la manie et la rage des distinctions personnelles soient plus immodérées que dans la France républicaine et la républicaine Amérique. Une écharpe de maire, un uniforme de préfet, un titre de colonel, général, professeur, n'importe quelle étiquette, chiffon ou ruban attestant que le citoyen « Machin » ou M. « Chose », plane au-dessus du commun de l'égalité française ou américaine, est l'objet d'une convoitise respectueuse qui s'élève à la hauteur d'un véritable fétichisme. En fait, il n'y a pas de preuve plus irrésistible que les prétentions à l'égalité n'ont pas d'autre cause que cette incompatible et incorrigible vanité personnelle de la grande masse de population. Ce n'est pas une satire, mais un trait pris sur le vif par l'auteur de *Rabagas*, lorsque, après l'abolition non-seulement de toute espèce de titre, mais de toute espèce de nom, ceux qui sont désignés par les plus petits numéros regardent du haut en bas avec un incommensurable mépris ceux dont les numéros s'expriment par des centaines ou des mille. Le

(1) Cette question redoutable a déjà été traitée dans une série d'« études rurales », intitulée les *Grands Pauvres*, qu'a publiée la *Revue Britannique*.
(N. R.)

duc féodal, ou le représentant des maisons cornéliennes et valériennes en Italie, peut s'asseoir sur le même banc et servir dans le même régiment que le plus pauvre paysan de sa terre, et cela se fait journellement pour le plus grand avantage du duc comme du paysan. La raison en est que le paysan n'oublie jamais le rang de son supérieur, et que celui-ci n'a pas besoin de lui en rafraîchir la mémoire. Une parfaite aisance dans les manières et dans l'association est la conséquence de la parfaite distinction des rangs. Mais, lorsque le numéro 313 lutte constamment, d'une part, pour prouver qu'il vaut bien le numéro 31, et que de l'autre il vaut infiniment plus que le numéro 313 000, on voit ce que nous voyons tous les jours en France, c'est-à-dire le « nec plus ultra » du « snobbisme » (1).

III

Le fardeau inhérent à toute supériorité héréditaire est de maintenir son prestige en dépit de tout cela ; mais il est une classe d'assaillants encore plus dangereux, c'est-à-dire dangereux pour le pays dans lesquels ceux qui en font partie sont en état d'influer sur les masses. Ceux qui par leur intelligence, et même leur génie, par leur patience, leur industrie, enfin par des qualités reconnues pour être de l'ordre le plus éminent, s'élèvent au-dessus du niveau dans lequel ils sont nés, et par les richesses qu'ils ont acquises, par leur talent Politique, par leur éloquence, ou par des moyens non moins irréprochables, deviennent des puissances et des autorités dans un Etat, ceux-là, disons-nous, fournissent généralement les adversaires les plus venimeux des distinctions héréditaires. De pareils personnages devraient se contenter de faire souche, d'être anoblis, d'être admis dans les conseils nationaux, dans le Sénat, dans le service du souverain ; et cependant il n'est pas nécessaire d'aller au-delà de notre propre pays ou de

(1) « Snobbishness »; étymologiquement, « ignoble », avec une nuance de mépris intraduisible.

(N. R.)

chercher au-delà de l'époque présente pour mettre le doigt sur des personnages tels que ceux dont il vient d'être question, dans la bouche desquels on peut sûrement placer les paroles suivantes : « Encore tout cela ne m'est-il d'aucun profit, quand je n'y vois qu'ennui. » Point de Mardochée le Juif assis à la porte d'un roi, mais l'effet produit en société par l'annonce d'un nom tel que celui de M. de Montmorency, prenant le premier nom de la chrétienté, aujourd'hui éteint en France, en illustration d'une classe de noblesse telle qu'aucun souverain ne peut en créer. Nous avons eu des hommes dont la réputation a été européenne à bon droit ; dont le pouvoir à la Chambre des communes a été dictatorial ; dont les noms ont pu aller à la postérité avec autant d'éclat que s'ils avaient été en état de prouver leur descendance du géant Hoël ou même d'Odin en personne ; et cependant ils n'ont jamais pu réprimer une sorte de honte et d'aigreur au souvenir de leur humble, mais honnête origine. On en voit souvent dont toute la vie est gâtée et comprimée par cette espèce de déconfort et qui ne manquent pas de devenir les énergiques et persistants proclamateurs de la doctrine en vertu de laquelle richesse, honneur et vertu ne peuvent émaner que de ce qu'ils nomment « le peuple », et ne peuvent être légitimement dispensés que par la voix de la majorité -- c'est-à-dire de la populace.

La présente génération a eu sous les yeux la lugubre leçon du spectacle d'un triomphe réel , bien qu'éphémère, de l'« ochlocratie », et l'on a pu noter l'usage qu'elle en a fait. Ceux qui n'usent pas de la particule, devant leur nom, peuvent avoir oublié les souvenirs rouges du règne de la Terreur. Des écrivains appartenant à cette classe d'apôtres du vulgaire dont nous venons de parler ont fait de leur mieux pour représenter ces ignobles saturnales sous des couleurs favorables. Mais le projet, mis trop largement à exécution, de purifier Paris de tous ses souvenirs historiques par le pétrole, a été une leçon qui n'est pas à dédaigner. Telle a été en Amérique la rapide et surprenante organisation un instant triomphante des « have nots » et « do trots » (« sans avoir » et « fainéants »),

contre les « have somethings » et « do-somethings (« ayant » et « travaillant »), et une victoire passagère a été remportée sur la loi et l'ordre par les émeutiers des railways dans ce pays. Qu'il y ait un excellent fonds de bons sentiments, de bon sens et de bonne conduite dans les classes ouvrières anglaises, nous sommes les premiers à le reconnaître ; mais qu'il se fasse d'énergiques et persistants efforts du côté des classes dangereuses et de leurs meneurs (dont quelques-uns ne portent nullement la jaquette de futaine) pour réformer la société anglaise selon leur propre satisfaction, il faudrait être singulièrement myope ou aveugle de parti pris pour ne pas s'en apercevoir.

Contre un semblable mouvement, la puissance de la richesse est un frein auquel il est impossible d'accorder la moindre confiance, car la richesse n'est pas seulement le signe visible de cette distinction de classes qui est odieuse dans toute société ayant une fois mis de côté le respect du principe de l'hérédité, mais elle est pour ainsi dire la baguette magique qui confère cette distinction à tous autres yeux que ceux de cette minorité dont on désire l'extermination. Il est difficile de dire à cette heure et dans ce pays quelles portes ne doivent pas s'ouvrir d'elles-mêmes à l'appel de la richesse, la richesse pure et simple, sans le cortège ni de la naissance, ni de l'éducation, ni de la grandeur morale, ni de la piété, ni du talent, ni d'autre qualité non matérielle. Et cette richesse, comme quelques-uns de nos vieux titres, celui du comté d'Arundel notamment, appartient au plus fort. Est-ce aujourd'hui au duc de Lambeth, ou au directeur de la banque de la Lune, ou à l'entrepreneur des chemins espagnols de Cortès, et met-elle à leurs ordres chevaux, vins, spectacles, sourires, chapeaux d'un monde agenouillé? Eh bien! demain ce sera le tour de M. Cade, si M. Cade peut évincer le dernier pair créé ou le dernier qui ait tenu le sceptre du commerce et de l'industrie. La richesse ne peut donc jamais être un élément de stabilité dans une société; elle ne peut être qu'un instrument de luxe, un signe de progrès, un excitant au développement, une chose désirable à plus d'un titre, mais c'est comme un

chien qui suit toute espèce de maîtres et mord la main de l'ancien, si le nouveau le lui commande. C'est une cause perpétuelle d'agression, d'irritation et de haine, sinon pour tous ceux qui ne la possèdent point, du moins pour une part très-dangereuse d'entre eux. Une société dont la hiérarchie et les divisions sont fondées sur la possession de la richesse, est comme un vaisseau cuirassé sans stabilité, qui peut capoter à tout moment, si peu qu'il veuille déployer de toile ou qu'il s'élève de brise.

Et cependant, dans les euphuïsmes (1) de la cour, de la chaire, du parlement, de la presse et de la conversation, il se trouve qu'on nous parle de la société comme si c'était l'accord des classes les plus riches et les plus pauvres, comme si c'était dans la franche acceptation d'un nivellement que pouvaient se rencontrer les éléments de la stabilité.

Le principe de l'hérédité n'est pas le privilège de la noblesse de race. Dans ces vieilles et splendides monarchies qui durèrent autant de siècles que nos dynasties modernes peuvent compter de dizaines d'années, le principe de l'hérédité s'étendait du haut en bas de l'échelle sociale. Il semble difficile de supposer, si l'on n'est pas au fait des découvertes les plus récentes et les mieux établies des maîtres de la science sociale, que rien ne peut tendre aussi directement au bien-être général et à la stabilité.

A la division du travail, le grand instrument de l'industrie moderne, se joignait une culture traditionnelle et héréditaire, le « desideratum » de la science moderne. Ce n'est peut-être pas exagéré de dire que la stabilité des institutions et la possession de la plus grande somme de félicité par le plus grand nombre possible soient le résultat naturel de la transmission héréditaire s'étendant non-seulement aux maisons et aux terres, mais au négoce, aux professions, aux secrets et aux métiers de toute sorte ; une seule classe sociale tend à di-

(1) D'εὐφύης, bien né. Il faudrait traduire : parmi « les gens bien nés de la « cour », de la « chaire », etc. ; mais ce mot n'étant pas anglais, le traducteur a dû le conserver.

minuer et à disparaître sous un pareil régime : c'est celle dont nos institutions actuelles et nos réformes tendent au contraire à accroître directement le nombre et maintenir l'hérédité, celle que nous nommons « classe pauvre » et qui comprend près du vingt-quatrième de notre population actuelle. Là où le principe de l'hérédité est en pleine vigueur, il resserre puissamment le lien social, par l'union de chaque classe en elle-même. L'ordre public consiste alors non en des agrégations individuelles, mais dans le mutuel respect et la solidarité de classes coordonnées ensemble. En France, sous l'ancien régime, le moulin était aussi héréditaire que le château. Le meunier pouvait faire remonter à quatre ou cinq siècles l'occupation héréditaire de ses ancêtres sous les ancêtres du même seigneur. Aussi fier de sa vieille bourgeoisie que le seigneur de ses seize quartiers, il était peu porté à prendre les moeurs, les manières et l'accoutrement d'une classe au-dessus où au-dessous de la sienne. Ainsi la constitution de la société, sans user du sens de ce mot qui est tout de théorie et de compromis, mais de celui qui désigne les éléments indispensables de la stabilité d'une nation, était plutôt celle d'un solide édifice que d'une masse semi-fluide dans laquelle chaque particule s'efforce de déplacer les autres, de sorte que ce qu'il y reste d'équilibre n'est que la résultante d'innombrables répulsions mutuelles.

IV

Dans la plus grande partie de l'Europe, il reste encore, sous la forme de noms de famille, un souvenir de ces institutions héréditaires dont en France on peut suivre distinctement la trace jusqu'au onzième siècle pour le moins. Dans les chartes, testaments et autres documents produits par la noblesse du Languedoc lorsque se prépara la première croisade, on remarque que les surnoms manquent. Il faut alors une descendance de deux ou trois générations pour amener la répétition du même prénom chrétien chez le possesseur d'un même château ou seigneurie. Mais les noms patronymiques et même

territoriaux ne se montrent généralement en France qu'après la première croisade. A. Rome, la « gens » existait dès la plus haute antiquité, mais la « gens » semble avoir été un groupe plus étendu que celui de la famille moderne. Chez les tribus celtiques, la « gens » apparaît sous la forme du « clan », dans lequel le lien originel est la descendance d'un ancêtre commun. Avec la noblesse « féodale », la possession territoriale, comprenant la seigneurie, la représentation et la primogéniture, introduisit un élément de prospérité nationale plus fertilisant que celui qui pouvait exister sous la forme plus grossière du clan, rapportant tout à une origine commune, mais éloignée. Pendant que les institutions municipales convertissaient graduellement les serfs et les paysans en marchands et bourgeois, les institutions héréditaires de la féodalité remplaçaient par une noblesse armée et cultivée sous certains rapports les anciennes hordes sauvages et guerrières de l'Europe. Ainsi surgit l'ordre des débris de l'ancien empire romain, bouleversé et dévasté par les barbares teutons.

Le nom de famille, autant que nous pouvons le suivre en remontant jusqu'aux croisades, naquit sous des formes diverses. Dans plusieurs cas, une désignation personnelle, de celles que nous nommons « sobriquets », devint héréditaire, comme celle de « tête d'étoupes », duc d'Aquitaine. Souvent un symbole, une marque choisie par un noble devint un nom patronymique, comme ceux de « Plantagenet » ou de « la Croix ». Parfois un titre d'honneur ou de dignité devint permanent, comme en France le « Sénéchal », en Irlande « Butler », en Ecosse « Steward » ou « Stuart ». Plus rarement un nom gaulois ou romain fut transmis comme nom patronymique. Tel fut celui de Polignac, qui dérive de la possession du site d'un temple d'Apollon (1). Tel est encore celui de Reigner, qui apparaît dans l'histoire romaine sous la forme de

(1) Cette assertion est inexacte, « Polignac » se traduit en latin par « Apollinarius » ; c'était, par conséquent, un nom de clan connu pour appartenir à tous les descendants de « Bolenus », l'Apollon gaulois, et c'est à ce titre qu'il a été porté par les descendants du frère de Sidoine Apollinaire, premier possesseur historique du château de Poliniac. (N. R.)

Brennus et plus tard dans celle de sainte Reine, vierge et martyre (1). Aussi anciennement que l'introduction du nom de famille, soit patronymique, soit territorial et alors généralement indiqué par la particule, apparaissent certaines combinaisons de couleurs aussi distinctes et héréditaires que le nom lui-même. En Ecosse, les clans celtes se distinguaient entre eux par des croisements compliqués de nuances qui de temps immémorial étaient particuliers à chaque tribu. Une grande simplicité caractérisait les couleurs adoptées par chaque famille, lesquelles se portaient sur la cotte d'armes ou peintes sur l'écu.

Dans quelques-unes des plus anciennes, la couleur est unique et l'écusson est alors dit « plein ». Tel est le cas de celui des ducs de Bretagne, qui, à partir de Jean V, portait d'« hermines », et celui de la maison d'Albret, qui était de « gueules plein ». Il avait été rapporté sous cette forme de la première croisade par Amanieu Ier, sire d'Albret; plus tard il fut chargé d'une chaîne d'argent en « sautoir » et en « orle » à la suite d'une grande bataille (2).

Dans d'autres cas, les « cottes d'armes » ou « cartels » étaient divisés horizontalement, verticalement, en diagonale

(1) Au point de vue philologique, ces transformations du nom de Brennus sont tout à fait inadmissibles : Regner, Regnard, Regnald, Rouan, Renan et autres formes méridionales ou armoricaines du nom du renard, signifient simplement « rouge ».
(N. R.)

(2) Un « sautoir » a la forme d'un X, l'« orle » est un « ourlet » ou une « bordure ». Les devises hiéroglyphiques du blason sont plus anciennes que les devises écrites, qui n'apparaissent que beaucoup plus tard. Le nom même de « devise » indique une chose à deviner; les règles de cette lecture sont restées le secret des hérauts d'armes, qui ne les ont jamais divulguées; mais comme elles sont après tout assez faciles à deviner, surtout lorsqu'elles se rapportent à quelque fait historique bien connu, on peut établir qu'elles se composent de vers de six ou huit syllabes, terminés par une syllabe où entre la lettre L, que le nom de l'« écusson cartel » ou « carcel » fournit aux devises les plus courtes. Ainsi la devise d'Albret est : « Droit plénier, car tel est », il a les droits de prince souverain, ou « baillis » ; c'est ce qu'indique à elle seule le couleur « rouge », qui se nommait « rou » et « bayle », et, au retour des croisades, « gueules », du persan « gul », rose.
(N. R.)

ou en modes encore plus compliqués. D'autres fois, ces divisions étaient remplacées par ce qu'on nomme les pièces honorables « ordinaires » du blason. Les plus importantes sont : 1° le « chef », barre horizontale du cinquième de l'écu et occupant, la partie supérieure ; 2° le « pal », barre verticale d'égale largeur occupant le milieu; 3° la « fasce », barre coupant l'écu horizontalement par le centre ; 4.° la « bande », le coupant en diagonale de droite à gauche; 5° le « chevron », ayant la forme d'un V renversé; 6° la « croix »; 7° le « sautoir » ou croix de Saint-André en forme d'X.

C'est une remarquable particularité du blason et encore inexplicée, à savoir : que ces pièces honorables dites « ordinaires », et qui peuvent être considérées comme des symboles de haute convention, ne peuvent être suivies graduellement jusqu'à leur origine et apparaissent pour la première fois avec les formes et les proportions qu'elles ont gardées depuis (1).

V

Parmi les règles du blason, qui peu à peu devinrent fort compliquées, l'une des plus rigoureuses se change en « hon-

(1) Elles sont, en effet, particulières au blason moderne et l'on n'en trouve aucune trace dans celui des Grecs, mais tous ces termes appartiennent à la langue des arts et métiers et des maîtres architectes et imagiers qui ont fourni aux hérauts d'armes une langue toute faite, bien antérieure à la première croisade. Les chapiteaux des églises carlovingiennes sont ornés de devises qui descendirent sur les cartels des chevaliers, lorsque ceux-ci devinrent plus sensibles à la poésie et aux beaux-arts. Le plus ancien blason dont on fasse mention est celui des Montmorency, avant pour cri « Dieu aide au premier chrétien », qui remonterait, assure-t-on, à l'année 497, c'est-à-dire au règne de Clovis. Il portait d'abord d'« or à la croix de gueule » (d'ores croix car el ait) « désormais qu'il croye ». Ce qui s'accorde avec son cri, bien qu'il soit beaucoup plus moderne. En 978, Bouchard de Montmorency ajouta à la croix quatre alérions (aigles) bleus, ce qui se lit : « Or roy que rebaille, querellerions car el », que le roi redonne de l'or, car nous lui chercherions querelle; c'est déjà raisonnablement insolent. En 1214, le connétable Matthieu de Montmorency porte à seize le nombre des alérions, ce qui modifie ainsi la phrase précédente : « Or roy que rebaille, cisellerions car el », que le roi redonne de l'or, ou nous le tondrions. C'est l'apogée de

neur » spécial dans une exception unique. Les couleurs de l'écu sont de trois sortes : 1° deux « métaux » : « or » et « argent »; 2° quatre « émaux » : « azur » ou bleu, « gueules » ou « rouge » et quelquefois « belle » ou « belif », « sable » ou noir, « sinople » ou vert et très-rarement « pourpre »; 3° trois « fourrures » « hermine » ou blanc moucheté, de noir, « menu vair » ou gris et « vair » ou alterné d'or et argent. La règle est qu'on ne doit pas superposer métal sur métal, émail sur émail et fourrure sur fourrure, de sorte qu'une « croix rouge » sur champ « noir » est une impossibilité héraldique. Il est cependant certains cas où cette règle ne s'applique pas, c'est lorsqu'il s'agit de « brisures ». Ainsi les armes de France étaient :

la fortune et de l'orgueil féodal. Certes, le connétable Anne de Montmorency est encore un bien liant et puissant seigneur, mais il a vécu après le règne du terrible Louis XI, qui a « ciselé, la féodalité de façon à ce que la tête tombe avec les cheveux. Sur son tombeau, qui figure au Louvre dans la salle de Jean Goujon, la cotte d'armes du mort porte toujours les « seize alérions mais ils sont réduit, à deux sur une longue devise blasonnée accompagnant l'épée du connétable, dont voici deux strophes :

Roy point in ganne le (ne le trompe pas),
Car dois garder haut l'âme.
Aime Lorrain bel leurre (belle tromperie),
D'el rions, qu'en pitié on l'ait.

Le bon droit en roy l'est,
L'inganne car rebelle est (qui le trompe est rebelle).
Secours roy be que leurre (aide le roi, bien qu'il trompe),
Aime lorrain bel leurre,
D'el rions, qu'en pitié on l'ait.

On voit que les « alerions » sont devenus bien Modestes: quatre alerions (querellerions), seize Damions (cisèlerions), deux alerions (rions-en). Toute l'histoire de la plus illustre des familles féodales est dans ces trois chiffres. Le texte anglais, que nous abrégeons, cite un autre curieux exemple de devise de ce genre. Les sires de Coucy, de Longueval et de Châtillon, se baignant en Palestine, furent attaqués par les Sarrasins et se défendirent victorieusement dans le costume d'Adam avant sa faute. Pour conserver le souvenir de cet événement, ils adoptèrent un blason identique, « gironné » (c'est-à-dire divisé et six pièces alternatives : « gueule », « or », et « vair », à la « bande », à la « fasce » et au « pal d'or »). ce qui se lira : « d'ores, bain fasse gloire, veir pelegrins car tels: -- désormais que ce bain se fasse gloire d'avoir vu de « tels pelerins ».

(N. R.)

« d'azur semé de lys d'or sans nombre », et plus tard : « d'azur à trois lys d'or, deux et un ». Ces armes furent « brisées » d'une « bande de gueules » pour la maison de Bourbon, et plus tard d'un « lambel d'argent » pour la maison d'Orléans. Les « brisures » servaient à distinguer les diverses branches d'une même maison.

La seule exception que l'on cite de cette règle fondamentale est une preuve éclatante du caractère sacré dont l'art héraldique s'était trouvé revêtu à l'époque des croisades. Telles avaient été les fonctions des hérauts au temps de la divine Troie. Ils étaient les messagers des dieux. Leur personne était sacrée en temps de guerre. On ne pouvait se passer de leur ministère pour les déclarations d'hostilités ou le rétablissement de la paix; pour le sacre ou le couronnement d'un roi ; pour la transmission d'un fief, pour l'établissement d'une généalogie; pour l'enregistrement ou le droit de porter des armes ; et pour les règlements de préséance. Les secrets de la science héraldique étaient sacrés, et c'est probablement pour cette raison que l'origine et les développements de la science du blason n'ont jamais été confiés à l'écriture (1).

Les armes du royaume de Jérusalem, qui doivent remonter à la prise de cette ville par Godefroy de Bouillon, en 1097, portaient « d'argent à la croix d'or potencée, cantonnée de quatre crosselettes de même », ou, en termes plus modernes, « à la croix potencée et croisetée d'or ». C'était, comme on le voit, une anomalie, « or sur argent)); et la raison qu'en donnaient les hérauts était que, ce royaume étant plus sacré que tout autre, son blason avait été tiré des paroles du psaume

(1) Ce n'est pas une exception. Il en a été de même de toutes les corporations artistiques du monde ancien et du moyen âge. Toutes ont disparu en emportant leur secret. La corporation des « hiérogammates » égyptiens s'est éteinte sans le laisser à personne à une époque dont aucune histoire ne fait mention, et il en a été de même de l'écriture hiéroglyphique du moyen âge; l'usage ne s'en est pas absolument perdu, puisque les rébus tiennent encore une place considérable dans nos journaux illustrés ; mais il est impossible de préciser la date à laquelle ils ont cessé d'être employés à des usages plus sérieux,

que l'armée de Godefroy considérait comme une prophétie annonçant la recouvrance du saint sépulcre sur les païens : « Rex virtutum dilecti dilceti, et speciei domus dividere spolia *; si dormiatis inter medios cleros pennae columbae deargentatae, et posteriora dorsi ejus, in pallore auri. » (Ps. LXVII, Vulg., y. 13, 14).

Foi, justice et constance, pureté, vérité et espoir, telles étaient les qualités symboliques exprimées par cette unique superposition des métaux héraldiques, ou, pour employer les termes du blason particuliers aux rois : « de la conjonction du soleil et de la lune » (1).

Il est impossible de lire d'anciennes dissertations sur quelques blasons des croisades, sans rester convaincu que, à moins que leurs auteurs n'aient puisé que dans leur imagination, les lois et l'ordonnance du blason étaient fixées depuis longtemps, dès la fin du onzième siècle. Les armes des rois d'Austrasie, de Soissons et d'Orléans, de race mérovingienne; celles des rois d'Aquitaine, d'Italie et de Germanie, de race carlovingienne, et celles des Capétiens, à différentes périodes, se trouvent dûment blasonnées dans le *Théâtre d'honneur*, publié à Paris, en 1620, par Favyn. Charles VI restaura, sur l'« écu » de France, les trois lis portés primitivement par Clovis, la race de Pépin ayant adopté les « fleurs de lys sans nombre », que les Capétiens conservèrent jusqu'en 1389. Les ancêtres de Pépin portaient « de gueules à trois aigles d'or ». Charles Martel doubla le nombre des aigles et y ajouta le « chef de France ». Charlemagne porta « d'azur à l'aigle d'or ». Lorsqu'on dépasse les temps carlovingiens, les pages du livre s'en-

(1) C'était se moquer agréablement du monde. Je ne crois pas me tromper de beaucoup en lisant ce rébus de la façon suivante : « Seule potence est croix, car crois ce l'est l'une » La croix est la seule puissance, car crois qu'elle est l'unique. L'anomalie de la superposition des métaux a disparu dans le blason moderne de terre sainte, qui est « d'argent à la crois potencée et croisetée de gueules ; mais il est devenu inexplicable, ce qui me fait supposer que le héraut qui a composé le blason primitif avait besoin de la superposition des métaux pour traduire sa pensée. On peut remarquer, en effet, qu'il a trouvé le moyen de faire croiser le soleil et la lune : « Crois ce l'est l'une ».

luminent de blasons aussi miraculeux que les légendes des chroniques ecclésiastiques. Les prédécesseurs de Clovis portaient-ils « de sable ou de sinople à trois crapauds »? « de gueules à trois crapauds d'argent »? ou « d'argent à trois crapauds de gueule »? La question a été débattue, mais non résolue, par Favyn et le père Anselme, dont le *Palais de l'honneur* fut publié en 1668 (1).

(1) Je ne connais aucun exemple de blason dans l'architecture carlovingienne ; mais les lis y sont tellement prodigués dans l'ornementation des églises, qu'ils est permis d'accorder une certaine vraisemblance au « semis de lys d'or en champ d'azur », qui aurait été notre drapeau national sous la seconde race. Ce semis figure, en effet, sur la poignée de l'épée de Charlemagne conservée à Nuremberg, qui semble authentique. Si le blason de Pépin l'est également, il se lirait : « Encore el roy dort, travaille ». Le roi dort encore, travaille. Charles Martel aurait reproduit l'impertinence du sire de Montmorency : « Encore et roy dort, cisaille » (tonds-le), et le chef de France donne : « Bayle ché ve lieur », le maire sait veiller. L'écu primitif de France conservé par les Capétiens jusqu'au règne de Charles V donne une devise tout à fait philosophique. Le bleu (bayle) représente l'autorité royale active ou la « balia », ce qui donne : « Balie ce m'est moult lieurre » (bleu semé moult lys or). En français moderne : « L'autorité, ce n'est pour moi qu'une grande désillusion ». Charles VI remplaça, on ne sait pourquoi, cette belle devise par celle des trois lis (bleu 2, 1, 3, c'est lys or) : « Baille Dieu honte, roy se leurre », que Dieu couvre de honte le roi, qui trompe. Cette devise fut commentée de mille façons par les vassaux du roi qui se prétendaient souvent trompés. J'ai déjà cité la devise hiéroglyphique du tombeau d'Anne de Montmorency; elle se trouve sous une forme plus concise sur le tombeau d'un chevalier lorrain « Espère et garde haut l'âme, secours roy bé que leurre », et surtout dans le blason donné à la famille de Jeanne d'Arc après sa mort : « Bel espoir garde l'âme, si maitre leurre ». Quant au lis, cette fleur sans tache et sans épine, il paraît avoir joué un rôle considérable dans les traditions qui se rattachent à « Clovis ». En même temps qu'une colombe apportait la sainte ampoule du sacre, un ange descendait du ciel avec une poignée de lis, « sacrum Francorum signum ». « Lilia ipsi Chlodovaeo, de coelo emissa e lapidei scuto, hodierna die videntur », dit un vieux traité *De flammula sive de vexillo santi Dionisii, vel de orilpha vel de auriflamma*, conservé dans la bibliothèque Bourbonnienne à Naples. D'après Ducange, l'oriflamme était l'étendard de la « baillie » ou autorité souveraine, et son héraut se nommait « Montjoie », tandis que les « Pouyers » ou le peuple avaient pour étendard le « beaucéan », qui était « noir et blanc », et dont le héraut portait le même nom. Ces deux étendards et ces deux hérauts existaient dès l'époque carlovingienne. L'oriflamme fut déployée

VI

Le champ favori de la science héraldique est le blason français, dont la caractère national et chevaleresque lui est tout à fait particulier. Il est peu de vieilles grandes maisons françaises qui ne puissent faire remonter leur origine jusqu'au dixième siècle pour le moins, c'est-à-dire à l'époque où les noms devinrent héréditaires et où s'élevaient les grands châteaux de la noblesse. Dans l'empire britannique, il n'existe qu'une pairie irlandaise et trois anglaises remontant au règne de saint Louis. Des trois baronnies anglaises, une seule, celle de Ros, est échue de lance en lance, le nom patronymique étant encore le même que le titre. En France, à la même date, la pairie ne comptait que le nombre de pairs originaires créés par Charlemagne, c'est-à-dire six pairs ecclésiastiques et six pairs laïques. Les premiers étaient le duc archevêque de Reims, les ducs évêques de Laon et de Langre, et les comtes évêques de Beauvais, Chartres et Noyon. Les seconds étaient les ducs d'Aquitaine, de Bourgogne et de Normandie, et les comtes de Toulouse, Champagne et Flandre. Ces grands seigneurs ou sires avaient acquis un tel degré de puissance et d'éclat, que la main de leurs héritières était ardemment recherchée par les rois pour leurs propres fils. C'est ainsi que Béatrix de Bourbon, ayant épousé Robert, septième fils de saint Louis, devint la tige de la maison royale de Bourbon. En fait, ces duchés, que Shakspeare appelle « almost kingly » (presque royaux), étaient de petites souverainetés à demi indépendantes, auxquelles on ne peut rien comparer en Angleterre, à l'exception du royaume de Man, depuis la soumission du pays de Galles. Comme duc de Normandie, le roi d'Angleterre lui-même était pair de France, et tenu de rendre hommage à son suzerain. Cette interposition de la pairie

pour la dernière fois à la prise d'Harfleur, par les Anglais, en 1414. Charles VII la remplaça par la « cornette blanche », et l'on dit qu'elle est restée dans le trésor de Saint-Denis jusqu'en 1594. Aujourd'hui, elle ne figure plus que sur les armes de l'Auvergne. (N. R.)

royale entre la couronne et les grands seigneurs terriens imprima au développement du système féodal en France un caractère entièrement distinct de celui qu'il prit en Angleterre, où les cadets des nobles familles normandes qui suivirent le duc Guillaume le Conquérant rendirent directement hommage au roi. La première pairie ajoutée en France aux douze autres pairies créées par Charlemagne fut le duché de Bretagne, longtemps souverain, érigé en pairie en 1297 par Philippe IV. En 1390, les pairs étaient au nombre de vingt et un; le quinzième siècle en ajouta treize, le seizième trente-huit, le dix-septième cinquante-cinq. L'ère des duchés-pairies, limités à la descente en ligne masculine, du maintien des privilèges desquels le duc de Saint-Simon (duc de 1635, bien que de descendance carlovingienne) prédisait que dépendait la stabilité de la monarchie française, commença en 1499 par la création du duché, de Valentinois. L'érection en marquisat de terres d'une certaine importance, dont Louis XIV donna l'exemple, n'ajouta rien à la pairie proprement dite. Les pairies anglaises de date antérieure à la reine Marie sont au nombre de cinquante-cinq : mais la façon dont les titres étaient considérés dans les deux pays était bien différente. Les maisons de Montmorency et d'Albret ne pouvaient tirer un surcroît de dignité des patentes de leurs duchés-pairies qui leur furent octroyées en 1555 et 1556. Montmorency remontait de père en fils à Bouchard, qui épousa Hildegarde, fille de Thibaut, comte de Chartres en 953, et d'Albret à Amanieu, sire d'Albret en 1050. Que pouvait ajouter la signature de Henri de Valois à de semblables titres?

C'était au connétable de Montmorency que les fils de Henri II étaient particulièrement redevables de la conservation de leur couronne, et lorsque la seigneurie d'Albret tomba en quenouille, elle eut, comme représentant commun avec la couronne de Navarre, Henri de Bourbon ; ce fut le sire d'Albret qui remplaça sur le trône le dernier des Valois.

Le duc de Saint-Simon faisait donc preuve d'une irréprochable correction de vues lorsqu'il soutenait que le maintien des privilèges de la pairie en tant qu'ordre distinct était l'u-

nique barrière qu'on pût opposer à la dégradation progressive de la noblesse par l'effet de l'exercice arbitraire du pouvoir, qui prit une si destructive et si déplorable extension sous le règne de Louis XIV. Ce fut ce qui rendit possible l'entier effondrement de la société, bien plus que les fureurs du règne de la Terreur. L'institution d'une pairie privilégiée a introduit dans la constitution anglaise, à dater du roi Jean sans Terre, un élément de stabilité qu'on n'avait plus de chances de faire revivre en France par le rétablissement d'une pairie nouvelle dès la fin du seizième siècle. La destruction des garanties d'indépendance de la noblesse, si essentielles à la liberté et à la stabilité de l'Etat, fut l'unique préoccupation de Louis XIV pendant toute la durée de son règne. Il n'est pas jusqu'à ses persécutions contre les huguenots qui ne lui fussent plutôt soufflées par le dépit qu'il ressentait de ce que ces gentilshommes ne trouvassent point la religion du roi assez bonne pour eux, qu'inspirées par des considérations ecclésiastiques de quelque importance. D'ailleurs, dans les duchés-pairies du seizième et du dix-septième siècle, l'élément épiscopal, qui entraît pour moitié dans la pairie carlovingienne, était complètement absent. Dès lors, les intérêts de l'Eglise étaient séparés de ceux de la noblesse, et jamais la chambre des ducs et pairs ne put s'élever à la dignité d'un sénat : les disputes des cardinaux, des princes du sang et finalement des bâtards, pour la préséance à la chambre des pairs, furent bien vues dans leur vrai jour par Saint-Simon, comme étant une source de dangers pour le pays. L'insolente et factieuse indépendance de la haute noblesse en était arrivée à un tel point sous le règne de Louis XI, que cet astucieux monarque sentit la nécessité d'une vigoureuse politique de répression, faute de laquelle le pouvoir royal se serait vu progressivement annihiler; mais le maintien de cette politique jusqu'à l'entière extinction de la noblesse territoriale par la pauvreté ou par sa transformation en pure livrée de cour finit par être un mal plus irréparable pour le pays que ces tyrannies au petit pied qui se trouvèrent toutes absorbées par la grande tyrannie royale.

Le *Nobiliaire français* fait le récit du grand massacre des

nobles à Azincourt dans un langage qui ne souffre pas de méprise.

« Cette note me dit que dix mille hommes furent égorgés sur le champ de bataille ; sur ce nombre des princes et nobles portant bannières, là moururent cent vingt-six; ajoutez-y huit mille quatre cents, desquels cinq cents étaient de la veille armés chevaliers, de sorte que sur ces dix mille hommes qu'ils ont perdus il n'y avait que seize cents mercenaires ; le reste était princes, barons, sires, chevaliers, écuyers et gentils-hommes de sang et qualité.

Jusqu'à la bataille d'Azincourt, les désignations patronymiques et territoriales suivaient une même règle : le chef de famille était simplement appelé de son nom de baptême et de celui de sa profession. Mais après 1415 on trouve les noms de famille généralement spécifiés et différents de la désignation ter-

ritoriale, preuve du grand nombre de descendances masculines qui furent tranchées par l'épée sur ce fatal champ de bataille. Dans beaucoup de cas, la dernière lance de la famille se trouva brisée à Azincourt ; dans d'autres, la propriété fut confisquée au détriment des héritiers mineurs. Ainsi Guy VI, sire de la Roche-Guyon, ayant péri laissant un fils en bas âge et une fille, Henri V, roi d'Angleterre, réclama l'hommage de dame Perrette, sa veuve, fille de Bureau de la Rivière. Cette dame refusa de conserver son château et ses terres au prix de la reconnaissance d'un usurpateur. La terre fut confisquée par Henri en 1419 et dame Perrette erra exilée avec ses deux enfants. A l'expulsion des Anglais, le jeune Guy rentra dans son château comme septième du nom. Il était le dernier mâle de sa lignée, et sa fille unique, Marie, porta la terre à son mari Bertin de Silly, qui devint sire de Roche-Guyon. C'est un exemple des motifs pour lesquels, au quinzième siècle, les désignations territoriales diffèrent si souvent des désignations patronymiques.

VII

Les pièces honorables ordinaires ont été considérées par quelques hérauts comme répondant à différentes pièces de la

panoplie ou de l'attirail du chevalier. Ainsi le « chef » est dit représenter le heaume, la « fasce » l'écharpe militaire, la « bande » le baudrier, le « pal » la lance. le « chevron » la selle. Il est cependant permis de présumer que ces ressemblances sont plus qu'imaginaires. La « croix » et le « sautoir », qui sont des pièces du même groupe, ne peuvent se rapporter au même symbolisme (1). Il n'existe aucune tradition connue qui associe les pièces honorables avec des événements militaires, tels que l'écusson « gironné » des Châtillon, Colley et Longueval, les « alériens » des Montmorency ou les « chaînes » d'Albret, attribués au souvenir d'illustres combats. Pour ce qui est des pièces de cette seconde nature, ce sens hiéroglyphique est plus probable. Ainsi les « bezans » indiquent, assure-t-on, le droit souverain de battre monnaie, et l'on cite à l'appui de cette opinion les six bezans des ducs d'Aquitaine ; les « billettes » signifient, dit-on, des châteaux, les « tourteaux » des pains de munition ; les « fusées » la patience ; les « orles » la protection ; quelquefois des pièces de moindre importance sont associées avec des traditions particulières de famille ; tel est le cas des « chabots » portés par la noble famille de ce nom en commémoration d'un siège où elle en fut réduite à se nourrir de ce fade poisson. Les treize « béquilles » qui accompagnent la bande sur le blason de Champagne répondent, dit-on, aux treize châtelainies dont elle se composait. Mais généralement ces sortes de « charges » ont des dates historiques et ressemblent peu aux simples et nobles divisions et aux « honorables » des plus anciens blasons. Les chaînes d'Albret furent ajoutées au blason primitif en 1212 et, ainsi changé, il fut porté par Henri IV sur un cartel à part côte à côte avec le cartel fleurdelisé, sous la couronne de France, comme roi de France et de Navarre, avant la réunion des deux royaumes.

La signification de quelques « métaux » et « émaux » est

(1) Tous ces termes et les objets qu'ils représentent ont été empruntés à la langue des arts et métiers. et particulièrement à l'architecture, où ils sont restés.

(N. R.)

donnée par quelques vieux auteurs français. On trouve beaucoup de détails à ce sujet dans le *Palais de l'honneur*, du père Anselme. Les rapports des couleurs héraldiques avec les planètes, à tel point que les noms des planètes sont parfois usités dans le « blasonnement » des armes des princes souverains au lieu des couleurs, semblent donner du poids à cette assertion. Les principales symbolisations des couleurs héraldiques sont les suivantes :

1° « Or » en langue héraldique ; « sol », le soleil, dans les blasons souverains ; « topaze », dans ceux de la haute noblesse : symbolise foi, justice, charité, honnêteté, prospérité, constance et richesse. Noté par un pointillé ;

2° « Argent », « lune » dans les blasons royaux ; « perle », en tant que gemme : signifie pureté, espoir, vérité, conscience, beauté, grâce, franchise et candeur ;

3° « Azur », bleu (vieux français, « belle eau, belieu), couleur de la planète Jupiter et du « saphir » comme gemme, correspond à chasteté, loyauté, fidélité. Noté par un rayé horizontal ;

4.° « Gueule », rouge (vieux français, roué, belic, belif); planète Mars, et « rubis » parmi les gemmes : amour, valeur, hardiesse, courage et générosité. Noté par des rayures verticales ;

5° « Sable » noir, couleur de la planète Saturne et du « diamants »: prudence, sagesse, constance dans l'adversité et le chagrin. Noté par des rayures horizontales et verticales croisées ;

6° « Sinople », vert, couleur de la planète Vénus et de l'« émeraude » : courtoisie, civilité, amour, joie, abondance. Noté par des rayures diagonales allant de gauche à droite.

Le « pourpre », qui n'existe guère que dans le blason anglais, n'a pas d'équivalent planétaire. Il indique la dévotion, la tempérance, la libéralité et l'autorité souveraine (comme couleur du vêtement impérial). Il se note comme le « sinople » par des rayures diagonales, mais allant en sens inverse.

L' « hermine » dénote la « pureté », la chasteté et l'honneur

immaculé. L' « hermine pleine » , avec la devise : « Malo mori quam foedari » , fut adoptée par Jean V, duc de Bretagne, en 1255 (1). Les armes des pairs laïques de France sont d'excellents types de l'art héraldique primitif. Les voici :

Le duc de Bourgogne, qui fut le premier sujet français titré,

(1) Ces assimilations sont trop confuses et trop modernes pour avoir une valeur sérieuse, sauf celles des couleurs avec les gemmes. Les joailliers, comme tout les autres corps de métiers, s'étaient fait une écriture hiéroglyphique, avec les termes de leur profession, très à la mode au seizième siècle, et dont Rabelais s'est servi pour écrire, une déclaration d'amour plus que risquée à la grande dame de Paris fait aimer aux chiens, parce que l'« a maulevrier ». En effet, Diane de « Pisseleu » était la femme du sire de « Maulevrier », comte de Poitiers; de là cet audacieux chapitre qui rappelle la façon non moins audacieuse dont Henri II écrivait lui-même le nom de sa maîtresse dans la fontaine du château d'Anet. Sauf dans les supports, tous les termes du blason ne pouvaient avoir qu'une valeur phonétique transcrivant des « mots d'ordre » on ne peut plus nécessaires à l'époque des croisades, où ils servaient de signes de reconnaissance à ceux qui en possédaient le secret. A l'époque des devises, il servait le plus souvent à voiler des idées ambitieuses, quelquefois impies. Les blasons les plus singuliers, et aussi les plus faciles à lire, sont ceux dont la devise se lie au rébus, comme dans celui des Carignans, cité par Ménage à l'article Rébus. La devise est « tout n'est » et le cartel porte trois choux « cabus ». Il faut lire : « Tout n'est sur terre qu'abus ». Cette devise donne la clef de celle de Savoie, qui est beaucoup plus ancienne. La devise est « fort, fort, fort », ou « fort ter » (3 fois); le cartel est « de gueule à la croix d'argent » ou, suivant les conventions adoptées pour les blasons de la haute noblesse, « roué croix perlée ». Sous « fort ter », c'est-à-dire « Roy crois perler, sut faire taire castel » (tu crois que c'est un roi qui parle, car il en est qu'il sut faire taire). Cette orgueilleuse devise fait allusion à une victoire remportée par un prince de Savoie sur un empereur allemand. Les chaises d'Albret reproduisent à peu près la même idée. Leur blason se lit en style héraldique princier : « noué sautoir luné, cheilaine (chaîne) orlé » (roy souhaiter l'ont, se daigne oirles) (les rois ont à souhaiter qu'il daigne les entendre). Le blason de Jean V, duc de Bretagne, est une ironie contre la devise qu'il avait adoptée: « Potius mori quam foedari ». Le cartel porte « plein luné moucheté herminé » (plein s'en monstre mon cartel) (mon cartel se montre plein de mouchetures (souillures)). Le blason des Guises est le cartel carlovingien, « baillie moult semis lys or » chargé en « trescheur » d'un lion d'argent à droite (l'ont, très-sûrs l'y ont droit) (ils l'ont, à coup sur ils y ont droit). Les armes de la ville de Corbeil sont un coeur sur un champ bleu (corbaille); mais ce coeur est en « trescheur » et de couleur rouge, celui donne la de-

avant que le legs du Dauphiné d'Auvergne au roi de France transportât le titre de cette seigneurie à l'héritier du trône (?), portait « bandé de six pièces azur et or ». Ces armes figurent encore par descendance dans les quartiers du blason de l'empereur d'Autriche et du roi des Deux-Siciles. La seconde maison de Bourgogne, ayant pour chef Philippe le Hardi, fils de Jean II, roi de France, portait les armes de France, « bordées de carrés alternés argent et gueules ».

Le duc de Normandie portait « de gueules à deux lions d'or ». Dans le blason primitif, l'attitude des animaux n'était pas fixée. Guillaume le Conquérant ne changea rien à ses armes après la conquête d'Angleterre, et les rois d'Angleterre et ducs de Normandie les portèrent sans modification jusqu'au temps de Henri II, qui ajouta le troisième lion après son mariage avec Aliénor ou Eléonore, duchesse d'Aquitaine, en vertu de ses droits territoriaux (4). Depuis, les rois d'Angleterre ont continué à porter les trois lions, qu'ils ont écartelés plus tard des armes de France, d'Ecosse et d'Irlande. Ces lions d'Angleterre, que quelques-uns prétendent être des léopards, parce qu'un cartel ne peut porter qu'un seul lion, à moins qu'il n'y en ait deux combattants, sont aujourd'hui blasonnés passant et regardant.

Les armes d'Edouard le Confesseur, que le duc Guillaume

visait suivante : « Corbeil tres sur roy coeur baille » (Corbeil donne sûrement son coeur au roi). Arras a trois rats; Espalion, un lion qui mord la garde d'une épée de gueule sur champ d'or: « Mord espée lion garde gueule or » (meure Espalion, en garde gloire). Tels sont les principaux aspects de cette écriture bizarre et de cette langue dont il existe tant de dictionnaires et pas une grammaire.

(N. R.)

(1) Ce blason est un des plus curieux et des plus faciles à déchiffrer. Dans sa forme primitive il reproduit, ce qui est assez rare, le nom du fondateur de la dynastie, Rollon ou Roulion, suivant la prononciation du temps (le lion roux). « Roulion duc d'or car el est », car désormais Rollon est duc. Le troisième lion ajouté par Henri II écrit aussi le nom de sa femme, Léonore ou « Lionor », suivant la prononciation de l'époque. Il se lit : « Roys Lionor traict en quarrel », Léonore attire rois en querelle, ce qui est de la plus complète exactitude historique, car ce mariage fut l'origine des querelles qui éclatèrent entre la France et l'Angleterre et ne finirent que par la mission providentielle de Jeanne d'Arc.

(N. R.)

ne voulut point adopter, « une croix molinée entre cinq merlettes », se sont conservées dans l'écusson de l'abbaye de Westminster, et fournissent un exemple parfaitement authentique de blason antérieur aux croisades.

Le duc d'Aquitaine portait « d'azur sous chef d'or à six besans d'argent ». En anglais, les besans se disent « plates », ce qui est l'ancien nom français (1).

Les armes d'Aquitaine ne furent relevées ni par le roi de France, ni par le roi d'Angleterre, qui épousèrent successivement l'unique héritière de cette pairie, Eléonore d'Aquitaine, et elles ne reparaissent plus dans l'histoire héraldique. La maison « Reigner », alliée à celle d'Aquitaine, porte les besans sans le chef.

Le comte de Toulouse portait l'une des formes les plus curieuses de croix conventionnelles qui aient été usitées dans le blason. Ses armes se blasonnaient « de gueules à la croix pattée, vidée or, pommetée argent ». Cette pièce se composait du squelette d'une croix curviligne, avec trois besans d'argent ou pommes appliquées à l'extrémité de chaque branche. On disait qu'ils représentaient les douze apôtres. La croix de Toulouse devait être antérieure à la première croisade, car le légat du pape Adhémar, vicomte de Lombes et évêque du Puy, portait « mi-parti France et Toulouse ».

Le comte de Flandre portait « d'or au lion de sable » ; pièce qui s'est transmise à la maison d'Autriche et à celle des Deux-Siciles.

Le comte de Champagne portait d'azur à la bande « d'or, assorti de deux paires de cottices, chargé de treize pièces potencées argent ». C'étaient, avons-nous déjà dit, les symboles de ses treize châtelainies. Il est à remarquer qu'Etienne de Champagne-Blois, roi d'Angleterre, a porté des armes de son propre choix, « trois centaures », qui se retrouvent encore sur les tuiles de la salle du chapitre de Westminster au lieu de

(1) Ce blason est une charmante application de la transformation des couleurs;» en « gemmes » par la haute noblesse. Il se lit : « Baillie sur chef te pèse (topase) per lé si plait en car telle », l'autorité souveraine te pèse sur la tête, encore plaît-elle par elle-même. (N. R.)

celles de son ancêtre maternel, le duc de Normandie et roi d'Angleterre, ou de celles de Champagne et de Boulogne (1).

G. D. (F.-R. CONDER, *Dublin University Magazine.*)

(1) L'auteur ne donne pas les blasons des pairs ecclésiastiques, ce qui lui eût fourni sans doute l'occasion d'insister sur un fait qu'il a déjà signalé : le partage des représentants de la propriété en deux ordres, la noblesse et le clergé, qui n'en ont jamais fait qu'un seul en Angleterre et n'ont jamais été représentés que par une seule Chambre, celle des lords. C'est à cette funeste division qu'on doit attribuer en grande partie l'échec de la pairie française, et, par suite, la chute du régime monarchique. Le traducteur n'essayera point de combler cette lacune, qui réclamerait trop de développements. Il a traduit intégralement toute la partie politique de cette remarquable étude en glissant sur la partie technique, qui, dans l'esprit de l'auteur, devait occuper le premier rang, mais semblerait trop ardue à des lecteurs peu familiarisés avec le « noble savoir ». Et cependant la science du blason ne s'est pas confinée dans ce champ restreint, elle a été cultivée avec passion par tous les artistes des temps qui ont précédé la révolution, car les communes et les simples bourgeois prenaient tout autant de plaisir aux « devises » que les gentilshommes. Aussi toutes les vieilles maisons de quelque importance sont-elles décorées de blasons qui contiennent les secrets de la famille ou de la corporation. Ils étaient composés d'après les mêmes règles que ceux de la noblesse et ils n'en différaient que parce qu'ils ne portaient pas de « timbres » et qu'aucune loi n'en garantissait l'hérédité. Quant aux artistes, le blason leur fournissait le moyen de diversifier à l'infini les motifs de leur ornementation, sans jamais se répéter. C'est donc à cette science aujourd'hui perdue que le vieil art français doit toute sa variété et son originalité. L'art moderne se borne à le copier sans le comprendre, et il lui est impossible d'inventer du nouveau. Prenons par exemple la décoration stérile du nouvel Opéra. Si l'auteur, qui est un homme de grand talent, eût connu les règles qui guidaient avec une entière certitude l'imagination de Jean Goujon et de Philibert Delorme, quel parti n'eût-il pas su en tirer? (N. R.)